



ACTION 2.3.2
Valorisation en circuits courts des sources d'énergies renouvelables dans les infrastructures publiques.

FEDER

Description de l'action dans le Programme Opérationnel

La baisse régulière des coûts de production locale (en particulier d'électricité photovoltaïque) permet d'envisager à court terme une large diffusion des modes d'autoproduction / autoconsommation, ainsi que des logiques de mutualisations locales des échanges, selon des opportunités de « voisinage » industriel, tertiaire ou habitat.

Il s'agit de soutenir les démarches innovantes de recherche, d'observation et d'analyse des rythmes et des usages de consommation d'énergie électrique pour favoriser les optimisations et mutualisations locales.

Actions visant ainsi à soutenir les études et opérations d'investissements pour des projets mettant en relation, à partir de sources renouvelables, les besoins énergétiques locaux (services énergétiques) aux fournitures renouvelables locales, au stockage local d'énergie, et aux nouveaux services de gestion des réseaux publics d'énergie (circuits courts électriques, développement de smart-grids sur des territoires expérimentaux avec l'intégration des nouvelles énergies dans la ville et la mise en œuvre de nouvelles technologies pour l'efficacité énergétique, immeubles et les quartiers intelligents (éclairage, parkings, efficacité énergétique, gestion des déchets, etc.).

Cette démarche d'analyse et de mutualisation locale des besoins/fournitures énergétiques est à la base du concept de Territoire à Énergie Positive.

Bénéficiaires

- Collectivités territoriales et leurs groupements.
- Établissements et organismes publics.
- Entreprises.
- Associations.

Nature des dépenses éligibles

- Études de faisabilité.
- Expertises techniques, économiques et environnementales.
- Investissements dans des systèmes de stockage locaux d'électricité.
- Équipements communicants dans les réseaux.
- Investissements liés aux projets de recherche et développement.
- Investissements liés aux projets expérimentaux (équipements hors matériels roulants).
- Investissements dans de nouvelles technologies permettant l'expérimentation de smart-grids à l'échelle de bâtiments, de quartiers ou de territoires ciblés.

Pour l'ensemble des dossiers retenus, les frais liés à la mise en œuvre des obligations de publicité européenne sont éligibles.

Ne sont pas éligibles les dotations aux provisions, les charges financières, les charges exceptionnelles, les amendes, les pénalités financières, les frais de contentieux...

Sont inéligibles, les dépenses d'équipement « communicants » liées à la mobilité durable.

Options de coûts simplifiés des fonds européens

SANS OBJET

Critères d'éligibilité des projets

- Projet collaboratif.
- Sécurisation de l'approvisionnement en électricité.
- Fourniture de nouveaux services aux usagers/consommateurs.

Critères de sélection des projets

L'effet multiplicateur de l'opération sera un critère déterminant dans la priorisation des actions soutenues.

Des opérations à titre expérimental ou pilote pourront être accompagnées sur cette priorité d'investissement afin de diffuser de nouveaux procédés, nouvelles formes de réhabilitation et de les amplifier au niveau régional.

Prise en compte des priorités horizontales du programme :

- Développement durable,
- Non discrimination et égalité des chances,
- Égalité entre les hommes et les femmes.

Existence d'un volet de coopération transnationale.

Taux applicables

Taux maximum d'aide

publique

Hors autofinancement pour un maître d'ouvrage public **70 %**

Taux moyen indicatif FEDER du coût total éligible

40 %

La moyenne d'intervention financière de l'Union européenne pour l'axe considéré est indiquée page 18 (première partie architecture du PO).

Régimes d'aides applicables

- Principalement Hors champ concurrentiel.
- Toute base juridique pertinente notamment en Environnement.
- Régime Général d'Exemption par Catégorie (RGEC) n°651/2014 du 17 juin 2014.
- Régime cadre exempté de notification N° SA 40405 relatif aux aides à la protection de l'Environnement pour la période 2014-2020

Planchers d'aide (€)

Coût total indicatif	SANS OBJET
FEDER	SANS OBJET

Les indicateurs financiers et les cibles à atteindre

Les déterminants des indicateurs et cibles sont regroupés dans les « fiches indicateurs » disponibles pour les agents en charge des dossiers (répertoire fonds européens).

Les cibles financières à atteindre sur l'action.

Numéro de l'action	Valeur cible 2014-2018 sur dépenses totales en euros	Valeur cible 2019-2023 sur dépenses totales en euros
232	1 218 450 €	2 081 550 €

Instruments financiers applicables

1	Subvention non remboursable	X
2	Subvention remboursable	
3	Soutien par le biais d'instruments financiers : capital-risque et de fonds propres ou équivalent	
4	Soutien par le biais d'instruments financiers : prêt ou équivalent	
5	Soutien par le biais d'instruments financiers : garantie ou équivalent	
6	Soutien par le biais d'instruments financiers : bonifications d'intérêt, contributions aux primes de garantie, soutien technique ou équivalent	

Modalités de dépôt des dossiers

Appels à projets (ADEME, régionaux) ou sélection en continu.

Service(s) en charge de l'instruction des dossiers

Contact : Jean François DAUDET
jean-francois.daudet@nouvelle-aquitaine.fr

Les indicateurs de la Priorité d'Investissement 4c (pour les actions 231 et 232 de la PI)

Les indicateurs de résultat

Changement attendu par la PI 4c : - Réduire la consommation d'énergie des bâtiments publics et logements.

Objectif spécifique (OS) 2.3 : Réduire la consommation énergétique des bâtiments.

- Les indicateurs physiques **de résultat** et leurs cibles, données à renseigner dans le cadre du pilotage partenarial du programme.

Intitulé de l'indicateur	Numéro de l'indicateur	Source de l'indicateur dans le cadre du partenariat	Année de référence	Valeur de référence	Cibles 2023
Évolution de la consommation d'énergie primaire dans les bâtiments	IR 14	Ministère du développement durable	2005	13 938 GWhEP	-19 %

Les indicateurs de réalisation hors réserve de performance

- Les indicateurs **de réalisation** (coopération).

Intitulé de l'indicateur	Numéro de l'indicateur	Source de l'indicateur dans le cadre du partenariat	Fréquence
Nombre de projets comportant une dimension de coopération interrégionale ou transnationale impliquant les acteurs du Limousin	COOP 01	Bilan d'exécution du bénéficiaire	Annuelle